



Le 3 juin 2021

Madame Valérie Cabuil,  
Rectrice de l'Académie de Lille,

Objet : demande d'audience à propos de l'organisation du bac 2021 et dépôt d'un préavis de grève.

Madame la Rectrice,

**Quelles seront les conditions de correction de la seule épreuve ponctuelle, anonyme et terminale du bac 2021 et des épreuves anticipées du baccalauréat (écrit et oral de français) ? C'est la question que tous les professeurs concernés se posent.**

Alors que le ministre Blanquer a annoncé que la moyenne du contrôle continu de l'élève primera sur celle de la note de la copie de l'épreuve finale, si elle lui est supérieure, transformant ainsi l'épreuve de philosophie en une épreuve qui n'est plus terminale mais une épreuve locale, il semble que le bac maison soit entériné.

Pourtant des épreuves vont se tenir dans moins de deux semaines, et à l'heure qu'il est, pour les examinateurs, correcteurs et candidats, c'est le flou total sur leur déroulement.

Voici les nombreuses questions que se posent légitimement avec inquiétude nos collègues :

**1) Format des copies : seront-elles réelles ou immatérielles ?**

La correction numérisée des copies sera-t-elle obligatoire pour tous les professeurs et pour toutes les épreuves écrites, de Philosophie et de Français ? Ce n'est pas ce qui avait été annoncé par les inspecteurs lors de la dernière session...

L'utilisation du logiciel Santorin pose des problèmes éthiques comparables à ceux qui avaient amené la CNIL à émettre des réserves sur le logiciel [M@gister](#), à savoir intrusion dans la vie privée, surveillance en temps réel de l'activité des correcteurs, contrôle de leur productivité...

Nous rappelons l'avis du CHSCT-A de l'académie de Clermont Ferrand adopté à l'unanimité en février 2020 qui « demande qu'en l'attente de garanties sur le respect de la vie privée et des données, aucune obligation ne soit faite de l'utilisation de ce logiciel de correction de copies dématérialisées. »

Si comme tout le laisse craindre, les copies numérisées sont imposées à tous, comme elles seront réceptionnées par les correcteurs le 18 juin, et qu'ils devront saisir

au plus tard les notes le 30 juin, il y aura seulement 8 jours ouvrables de correction, et moins encore, car cela implique que toutes les copies soient numérisées le 17 juin. Mais les établissements sont-ils équipés pour cet énorme travail de numérisation ? Qui va le faire ? En combien de temps ? Quel jour les correcteurs auront-ils effectivement leurs copies ? Nul doute que les personnels administratifs vont eux aussi être confrontés à la pression de l'urgence et à une surcharge de travail pour respecter les délais !

Par ailleurs, les copies corrigées seront-elles envoyées sur les espaces personnels des élèves comme c'est annoncé dans d'autres académies ? Seront-elles systématiquement revues et réévaluées par les jurys et sous-jurys ?

**2) Combien d'épreuves différentes, combien de candidats, combien de copies pour un même correcteur ?**

Un professeur de philosophie sait qu'il sera sollicité pour corriger des copies. Combien ? 160 copies s'ils corrigent le bac technologique et 125 copies pour le bac général comme dans les académies de Versailles, Créteil et Paris ? Plus, car ceux qui sont convoqués pour le grand oral seront délestés d'un certain nombre de copies ?

En combien de temps ? Huit jours ouvrables, moins les réunions d'harmonisation ?

Combien seront convoqués pour le grand oral ? Combien pour les oraux de rattrapage (« second groupe » le 7 et 8

juillet.)

Tous ces problèmes se posent de la même manière pour les professeurs de Lettres dont les conditions de correction déjà dénoncées tous les ans risquent encore de se dégrader à cause de la numérisation des copies et des nouvelles épreuves du baccalauréat. Le nombre de candidats à l'oral sera-t-il limité à 11 par jour par examinateur comme le préconise le CHSCT ? Le nombre de jours d'oraux sera-t-il limité à 5 par examinateur ? Le nombre de copies sera-t-il limité à 10 par jour ouvrable ? Et si l'oral s'étale sur dix jours, comme on l'entend dire, combien de jours ouvrables restera-t-il réellement pour corriger les copies ?

Au cumul harassant des charges d'examineur de l'oral et de correction de copies sur lequel nous alertons le rectorat tous les ans, la réforme du lycée ajoute donc la possibilité d'être convoqué pour le « grand oral » et pour le rattrapage portant sur les spécialité des 7 et 8 juillet. C'est inconcevable !

Et des rumeurs courent sur une organisation qui, pour limiter le brassage des candidats, enverrait les examinateurs de l'oral de centre en centre, au jour le jour. Il est encore plus inimaginable qu'un professeur enchaîne 10 jours d'oral ou corrige 180 copies. C'est une cadence de travail à la chaîne !

Vous comprenez Madame la Rectrice, pourquoi les professeurs veulent savoir dans quelles conditions ils feront passer les examens.

### **3) Grand oral : tous les personnels sont-ils concernés ?**

Les professeurs de chaque discipline sont potentiellement concernés par ces oraux qui se dérouleront du 21 juin au 2 juillet. Comme ces dates coïncident exactement avec les oraux de Français, aucun collègue de Lettres sollicité pour les corrections des écrits et le passage de l'oral ne pourra décemment y être associé en prime. Il y a la même difficulté pour les collègues de philosophie. Mais alors comment seront évalués les élèves dont le sujet sera en lien avec l'une ou l'autre de ces deux disciplines ?

Nous savons que les proviseurs ont reçu un courrier de votre part, Madame La rectrice, à propos de la formation des membres des jurys dudit « grand oral », annonçant qu'ils « bénéficieront » d'une journée de formation le 14 ou le 15 juin. Mais les intéressés ne sont toujours pas nominativement informés.

Que ces questions légitimes, pressantes et inquiétantes se posent à cette époque de l'année où les collègues concernés sont encore dans l'ignorance de l'organisation des épreuves laisse penser que le bac 21 sera placé sous le signe de l'impréparation, de l'urgence et de l'irrespect pour le travail des professeurs et des élèves, à l'instar des décisions et de la communication du ministre pendant l'année écoulée.

En effet, après l'année exceptionnellement éprouvante que nous venons de traverser, au vu de la situation sanitaire et des multiples protocoles et décisions ministérielles auxquels il a systématiquement fallu s'adapter dans

l'urgence, au vu de la dégradation des conditions de travail, et de qualité de vie au travail, qui a été notre quotidien, au vu de l'engagement des personnels, et particulièrement ici des professeurs pour tenter d'assurer un service public d'éducation, avec une pénurie des moyens, tout en subissant de nouvelles coupes sombres dans les postes, au vu de ce contexte inédit et profondément dégradé, donc, ne craignez-vous pas, Madame La Rectrice, que les conditions d'examen qui s'annoncent ne fassent exploser les *burn out* et les arrêts maladies ?

Nous constatons et vous avertissons que la colère, elle, gagne du terrain à mesure que les rumeurs se propagent.

Pour cette raison, nous demandons à être reçus d'urgence en audience, et nous vous informons que le SNFOLC dépose un préavis de grève conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, à compter du 17 juin et jusqu'à la fin des épreuves afin de couvrir toutes les actions de protestations et de revendications que les personnels seront amenés à utiliser.

**Nous réaffirmons nos revendications nationales et académiques :**

**Abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée et de l'orientation (parcoursup) et de la réforme des concours d'accès à l'enseignement. Retour l'an prochain à des épreuves terminales nationales et anonymes, préparées dans des conditions décentes.**

Refus de la dématérialisation des copies et de l'utilisation de logiciels qui dénaturent notre travail et ne respectent pas notre vie privée.

Allègement de la charge de travail pour tous les examinateurs et correcteurs ! Pas plus de deux missions d'examen par professeur, maintien d'un quota de 12 copies par jour ouvrable en philosophie, 10 copies en Français, et pas plus de 11 candidats par jour, limité à un total de 55 par examinateur pour l'oral.

Guillaume Maës,

secrétaire départemental du SNFOLC du Nord et secrétaire fédéral de la FNEC du Nord.

**SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD DU SN-FO-LC**

Boulevard de L'usine

CS 90022 59045 Lille Cedex

Tel : 03.20.52.49.18 Mail : [snfolc59@wanadoo.fr](mailto:snfolc59@wanadoo.fr)

Site : <http://www.snfolc59.fr/>

